



## Procès-verbal du conseil municipal du 9 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin à 19 h 30 le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. BECHET Raymond par suite de la convocation faite par M. Le Maire le vingt-cinq mai.

**Présents :**

BECHET Raymond,  
 PASSAYS Jean,  
 SALLÉ Éric,  
 PARIS Nelly,  
 SILANDRE Odile,

**Absent excusé :**

LECHEVALIER Loïc a donné pouvoir à Raymond Bechet

PICOT Jacques,  
 BOULLÉ Emmanuel,  
 HAVARD Carine,  
 ROULLEAUX Annie,  
 EASTWOOD Anne,  
 CLOUARD Johan,  
 DESGRIPPES Marie-Claire,  
 MONTECOT Pascal,  
 COTTON Colette,

**Secrétaire de séance :** Carine HAVARD



Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 30 et constate que le quorum est atteint.

**Ordre du jour :**

2023-48	Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal PV du 9 mai 2023
2023-49	Travaux au logement de la boulangerie
2023-50	Étude de devis
	Affaires diverses



**2023-48 : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 9 mai 2023** *SP Avranches 21 juin 2023*

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-15

Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance qui s'est tenu le 09 mai 2023 a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Anne EASTWOOD.

Il convient à ce titre que les membres du conseil municipal le valident ou demandent à le modifier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Valide le procès-verbal du conseil municipal du 09 mai 2023

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.



## **2023-49 : Travaux au logement de la boulangerie** *SP Amanches 21 juin 2023*

M. le Maire présente les deux devis afin d'assurer la réfection de l'électricité, remplacer les radiateurs et la VMC, changer le WC, remplacer la baignoire par une douche, ajouter un meuble évier, le cloisonnage d'une nouvelle chambre avec nouvelle porte, habillage et isolation du dessous de l'escalier ainsi que la fourniture et la pose d'une fenêtre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Valide le devis de la société Multiservices de Notre Dame du Touchet, pour les travaux d'électricité et de plomberie pour la somme de 15 785,19 € HT.
- Valide les devis de la Sarl Lebreton de Barenton, pour les travaux d'isolation pour la somme de 6 707,50 € HT et de menuiserie pour la somme de 1 455 € HT.
- Autorise M. le Maire ou ses adjoints à signer les devis et toutes pièces relatives à ce dossier.
- Les sommes sont inscrites au BP 2023



## **2023-50 : Étude de devis** *SP Amanches 21 juin 2023*

Le câble de télécommande entre la sacristie et le clocher de l'église n'est plus conforme, un devis des Ets Lussault s'élève à 2 572,20 € TTC.

De nouvelles cavurnes doivent être construites, le devis des Ets Lepetit s'élève à 1 580 € TTC.

Des travaux de busage sur 29 ml de fossé sur la route de la Brossardière sont nécessaires. Le devis de la SNC Mongodin frères s'élève à 3 766,80 € TTC.

Pour le terrain Multisports, un nouveau devis pour la création de la plateforme est présenté suite à la modification des dimensions du terrain. Le montant de ce nouveau devis s'élève à 19 792,30 € HT contre 19 173,70 € HT précédemment.

Pour l'aire de stationnement de camping-cars à proximité de la réserve incendie du lotissement des écoles, un nouveau devis est présenté suite à l'ébauche d'un plan d'aménagement avec 5 emplacements. Le décapage et l'empierrement s'élèvent à 4 784,50 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Demande que soient revus les devis pour l'aire de camping-cars (trop d'empierrement) ainsi que celui du câble pour l'église qui est en attente d'un devis d'électricien.
- Valide les devis pour les cavurnes près de l'entreprise LEPETIT de Grandparigny pour 1 580 € TTC.
- Valide le devis de busage sur la route de la Brossardière par la Snc Mongodin Frères pour 3 766,80 € TTC.
- Valide le devis pour la création de la plateforme du terrain Multisports près de la Snc Mongodin Frères pour la somme de 19 792,30 € HT.
- Autorise M. le Maire ou ses adjoints à signer les devis et toutes pièces relatives à ces dossiers.



## **Affaires diverses**

✦ Suite à la validation par l'assemblée le 11 avril 2023, le devis avec l'entreprise Courteille TP a été signé pour les travaux de voirie 2023 pour 80 000,10 € pour des travaux sur les voies de La Giroisière, La Bisotière, Les Haies, La Giboudière, Beau Soleil, la route des Prises, Les Baillées et La Clouardière.

✦ Un bilan de la réduction des horaires de l'éclairage public (période hivernale) est présenté à l'assemblée qui peut se résumer ainsi :

⇒ Gain total de 3446 kwh pour 110,41 €

- ✦ La note brève du BP 2023 est fourni à chaque conseiller.
- ✦ Le recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024.
- ✦ La prochaine réunion de conseil aura lieu à 20 h 30, le 20 juin 2023.

## Compte rendu des délégations du conseil municipal au maire et adjoints

De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 5000 € ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget :

- Fourniture des livres du Prix Paul Lamare chez MAJUSCULE pour 147,60 € TTC
- Fourniture de 2 baudriers pour les portes drapeaux chez Sas BALDER pour 210 € TTC
- Aspirateur (129.9), pince à déchets (31.95), fusil d'arrosage (40,30 €) pris à la Maison.fr
- Fleurissement pris à la maison.fr et chez Henry
- Renouvellement de la signature électronique pour 480 € TTC pour 3 ans.

De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans. La présente délégation s'applique aux biens mobiliers et immobiliers appartenant à la commune. Elle s'étend aux avenants, à la reconduction, la non reconduction et à la résiliation des contrats ainsi définis, sans toutefois porter leur durée au-delà de la limite de douze ans.

- Location du garage n°3 à Rudy Nickels
- Avenant au bail avec Sylvie Lecouey pour autoriser l'ajout des activités de tabac, presse, gaz et jeux.



**Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits**

**COMMUNE DE SAINT GEORGES DE ROUELLEY**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 9 juin 2023**

N° délibérations	Objet de la délibération	N° page
2023-48	Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal PV du 9 mai 2023	2023-246
2023-49	Travaux au logement de la boulangerie	2023-246
2023-50	Étude de devis	2023-246

La séance est levée à 20 h 45.

Signature du Maire	Signature du Secrétaire de Séance
	

